

*La « Charte de qualité du SYNEG »  
signée par l'ensemble de ses membres*



Le **SYNEG** rassemble les constructeurs français et européens, ayant une structure en France, leaders dans la fabrication et la distribution de matériels de Grande Cuisine.

Les adhérents du **SYNEG** sont rigoureusement sélectionnés sur la base de critères stricts. Ils s'engagent au respect de l'application des points suivants :

- La commercialisation de matériels innovants à la pointe de la technologie
- Des matériels strictement conformes aux exigences européennes et aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur
- Des matériels fabriqués dans le respect de l'environnement et des critères éthiques (non exploitation des enfants, liberté syndicale, non discrimination, santé et sécurité du travail, ...)
- Une assistance personnalisée pour le choix du matériel adapté aux besoins de l'utilisateur.
- Des conseils de spécialistes pour l'implantation et l'exploitation optimales des matériels
- La garantie d'une compétence professionnelle de leurs techniciens assurée par une formation continue
- Une assistance technique permanente des personnels d'installation et de SAV
- La préconisation de programmes de maintenance à l'exploitation adaptés aux besoins des utilisateurs
- La garantie pendant 10 ans d'une disponibilité de pièces détachées d'origine ou certifiées conformes
- La couverture d'une assurance responsabilité civile
- La fourniture de notices d'installation, de mise en service, d'utilisation et de maintenance livrées avec le matériel.

Le **SYNEG** s'attache à diffuser l'ensemble des informations et guides techniques utile à la filière « Grandes Cuisines ». Il reste à l'écoute de la satisfaction des clients de ses adhérents.